



EXTRAIT du REGISTRE

des DECISIONS du Président du CCAS

C.C.A.S.

Le Président du CCAS de la Commune de GAILLARD

De

VU les articles R123-19, R123-21, R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

GAILLARD

**Code Postal :
74240**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122.18, L2132-1, L2122-22 et L2122-23.

Vu l'avis de la commission permanente du 04.07.2025

N° 2025.14

DECIDE

Objet :

Suite à la décision du Président du CCAS, les secours suivants sont accordés depuis le 07.07.2025, les crédits étant inscrits à l'article 65 61 du budget :

**AIDE
FACULTATIVE**

Nature de l'aide	Versement	Montant en euros
Dettes d'énergie	EDF	200.00 €
Facture d'électricité	EDF	807.13 €
Achat des meubles	EMMAÛS	165.00 €
Dettes de loyer	Haute-Savoie-Habitat	800.00 €
	TOTAL	1 972.13 €

Fait à Gaillard, le 15 juillet 2025

Le Président

Antoine BLOUIN



17/07/2025
17/07/2025